

## **Règlement des cours**

### *Les conditions*

*L'Institut français de Stavanger se donne le droit d'annuler un cours dans la mesure où le nombre de participants s'avère insuffisant ; le montant du cours sera reversé aux participants inscrits.*

### *Inscription*

*Toute inscription qu'elle soit réalisée sur place, par courriel, par lettre, sur le site ou autre est considérée comme ferme et ne peut pas être déléguée à une autre personne.*

*Avec la commande d'un cours, l'élève valide l'achat de sa place dans un cours, en même temps que le prix qui y est rattaché ainsi que le règlement des cours.*

*Les élèves qui s'inscrivent selon la procédure électronique reçoivent automatiquement une confirmation par courriel.*

*Il n'est pas possible d'avoir accès au cours sans s'être inscrit préalablement.*

*Le matériel pédagogique n'est pas inclus dans le prix du cours.*

### *Paiement*

*La facture est envoyée à l'élève en même temps que la confirmation par courriel.*

*Le paiement doit impérativement intervenir au plus tard 15 jours après réception de la confirmation.*

*Le montant doit être payé sur le compte bancaire n° 1503 38 54452*

*Au moment du paiement doivent apparaître les informations suivantes :*

- Le nom et l'adresse du candidat.*
- Les coordonnées du cours*

*En cas de retard de paiement, nous appliquons des pénalités de retards et une taxe « Gebyr »*

### *Maladie*

*Le remboursement d'un cours est conditionné par la production d'une demande écrite adressée au secrétariat des cours, accompagnée d'un certificat médical ; le montant du remboursement sera calculé en fonction de la date de réception de ces documents au sein du service. Des frais L'élève a la seule responsabilité de se présenter au cours ou il est inscrit.*

*Si l'élève est absent du cours sans justificatif (certificat médical), il ne peut prétendre à aucun remboursement ni au rattrapage des heures perdues.*

### *Mutation professionnelle vers une autre ville*

*Le remboursement d'un cours est conditionné par la production d'une demande écrite adressée au secrétariat des cours, accompagnée d'une attestation de l'employeur ; le montant du remboursement sera calculé en fonction de la date de réception de ces documents au sein du service. Des frais administratifs à hauteur de 450 Nok viennent en supplément*

### *Attestation de cours*

*Une attestation est délivrée sur demande après l'accomplissement d'une période complète de cours.*

### **Médiathèque**

*Les élèves de l'Institut français de Stavanger bénéficient d'une inscription gratuite d'une durée de 12 mois à la médiathèque. L'obtention de la carte de membre se fait après paiement du cours.*